

Conditions de participation supplémentaires, classes

1 Domaine d'application

Les présentes «Conditions de participation supplémentaires, classes» **constituent un supplément** aux «Conditions de participation SuisseNautic 2011» ainsi qu'aux «Conditions générales de participation pour manifestations dans les halles d'exposition à Berne».

2 Classes admises

De manière générale, sont admis en tant que classes tous les bateaux reconnus officiellement par Swiss Sailing comme classe nationale ou internationale.

L'admission des classes est du ressort de l'organisateur après consultation de la commission du salon. L'organisateur n'est pas tenu de justifier ses décisions.

3 Stand commun, association de classe

Une participation au sein du stand commun des associations de classes est calculée comme suit:

N° art.	Article	Prix	Unité
101113-SNA110	Location de stand, association de classe, stand commun	CHF 500.00	pce

La BEA bern expo SA se charge de la conception, de la coordination et de la décoration du stand, en collaboration avec les associations de classes. Par principe, le stand commun sert de plate-forme de présentation des associations de classes. Les exposants ne sont pas autorisés à pratiquer la vente commerciale de bateaux et de produits sur le stand commun. Il est en outre interdit de marquer les produits exposés comme étant à vendre. De manière générale, les classes ne sont pas autorisées à faire de la publicité pour les constructeurs ou les concessionnaires de bateaux.

4 Classes sur les stands commerciaux

Le calcul pour les classes admises se trouvant sur un stand commercial se fait comme suit:
(sans aucun aménagement)

N° art.	Article	Prix	Unité
101114-SNA110	Location de stand, association de classe, commercial	CHF 1'000.00	pce

Ont droit à un stand de classe commercial les exposants qui louent une surface de stand de taille au minimum égale à celle occupée par les bateaux de la classe. Les activités de vente sont autorisées sur les stands commerciaux.